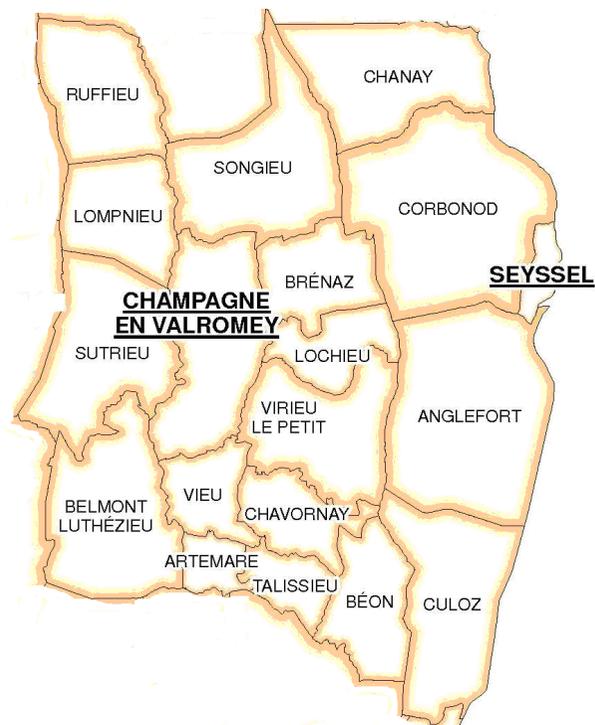


COMMUNES D'INTERVENTION DU SSIAD D'ARTEMARE



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS MERCI DE JOINDRE

Sylvie COMPARD
Infirmière coordinatrice
29, rue neuve
01510 ARTEMARE

Tél : 04 79 87 36 68

Fax : 09 72 45 57 31

Email : ssiadartemare@orange.fr

HORAIRES D'INTERVENTION

7 j/7, de 7h30 à 11h30 et de 17h à 20h
Fériés et dimanches compris

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 16h

Partenaire financeur du SSIAD d'Artemare



**SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS
A DOMICILE**



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Créé le 1^{er} août 1990, par des infirmiers libéraux, sous forme de G.I.E D.A.I.R (Groupement d'Intérêt Economique à objet civil à but social - Développement de l'Activité d'Infirmier pour la Région).

Le SSIAD intervient auprès de 37 usagers de 60 ans et plus.

LE SECTEUR D'INTERVENTION

Le SSIAD couvre l'ensemble des communes des cantons de Champagne en Valromey et de Seyssel.

LES MISSIONS

Le SSIAD a pour but d'assurer, **sur prescription médicale**, le maintien à domicile des personnes **âgées de 60 ans et plus** présentant **des difficultés à accomplir les gestes de la vie quotidienne**.

Les soins des usagers sont pris en charge à 100% par tous les régimes d'assurance maladie.

Les patients ne font pas l'avance des frais.

LE FONCTIONNEMENT

L'infirmière coordinatrice :

Elle met en place le projet de soins individualisé du patient en fonction de la prescription médicale, du besoin et de la demande du patient et / ou de son entourage. Tout projet est réalisé en tenant compte des possibilités du service.

Elle organise et coordonne les soins avec les différents partenaires.

Les aides-soignants :

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, ils assurent les soins d'hygiène et de confort des patients : toilette, lever, coucher, habillage, déshabillage, prévention d'escarre...

La rédactrice :

Elle assure la fonction de secrétaire-comptable ainsi que l'accueil téléphonique et physique au bureau.

Tout le personnel soignant est diplômé et qualifié conformément à la réglementation.

LES INFIRMIERS LIBERAUX

Tous les infirmiers du secteur ont passé convention avec le SSIAD. Ils assurent les soins techniques relevant de leurs compétences. Leurs prestations sont comprises dans le budget du SSIAD. Chaque patient est libre de choisir son cabinet libéral.

LISTE DES PARTENAIRES

- Médecins traitants
- Infirmiers libéraux
- Assistants sociaux
- Service d'aide à domicile
- Services hospitaliers
- Hôpital de jour de Belley
- Accueil de jour de Belley
- ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer)
- Equipe mobile de psychogériatrie
- CLIC
- Pharmaciens
- Kinésithérapeutes
- Pédicures